



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours complet

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification : 28/07/2021

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

220 jours soit 1540 heures :

- 770h de formation théorique et pratique en centre
- 770h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 6200 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 3 x 5 semaines et 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire Bac Pro ASSP¹

MÀJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

103 jours soit 721 heures :

- 371h de formation théorique et pratique en centre
- 350h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 2600 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 8 mars 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection : **20/01/2025**

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Baccalauréat Professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne »

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 2 x 5 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire DEAES 2016¹

MÀJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

139 jours soit 973 heures :

- 553h de formation théorique et pratique en centre
- 420h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 3800 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :

referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

¹ Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social – Référentiel 2016

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 1 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire DEAES 2021¹

MÂJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :
125 jours soit 875 heures :
- 455h de formation théorique et pratique en centre
- 420h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :
Frais de scolarité : 3800 €
Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 19 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**
+ 26/03/2026 uniquement apprentissage

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :
referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :
Mme SAVONNET Isabelle
Mme KIEFFER Morgane
03.88.11.55.80
IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social – Référentiel 2021

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 1 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire DEAP 2006¹

MÂJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2022/2023 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

82 jours soit 574 heures :

- 329h de formation théorique et pratique en centre
- 245h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 2600 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 28 juin 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture – Référentiel 2006

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 1 x 3 semaines + 1 x 4 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire DEAP 2021¹

MÂJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

67 jours soit 469 heures :

- 224h de formation théorique et pratique en centre
- 245h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 2600 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 8 mars 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :

referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

¹ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture – Référentiel 2021

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 1 x 4 semaines + 1 x 3 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire Bac Pro SAPAT¹

MÀJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830**Certificateur : Ministère chargé de la santé****Date d'enregistrement de la certification :****Taux de présentation :**

Année 2023/2024 : 90%

Taux de réussite :

Année 2023/2024 : 99%

Insertion professionnelle :

Année 2023/2024 : 93 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion**Lieu :** Institut de Formation en Soins infirmiers1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG**N° d'existence :** 4267P003067**N° Siret :** 26670057400012**Durée de la formation :**

143 jours soit 1001 heures :

- 511h de formation théorique et pratique en centre
- 490h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**Coût de la formation (2025-2026) :**

Frais de scolarité : 4700 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 6 juillet 2025

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025Clôture des inscriptions : **16/06/2025**Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**Rentrée : **01/09/2025****+ 26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFS@chru-strasbourg.frSite Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions

¹ Baccalauréat Professionnel « Services à la Personne et aux Territoires »

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 2 x 5 semaines + 1 x 4 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours spécifique ASHQ

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification : 28/07/2021

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2022/2023 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

195 jours soit 1365 heures :

- 770 h de formation théorique et pratique en centre
- 595 h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 4700 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFS@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 3 x 5 semaines et 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire Titre Pro ADVF¹

MÂJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830**Certificateur : Ministère chargé de la santé****Date d'enregistrement de la certification :****Taux de présentation :**

Année 2023/2024 : 91%

Taux de réussite :

Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :

Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion**Lieu :** Institut de Formation en Soins infirmiers

1 Rue David Richard BP 426

67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

166 jours soit 1162 heures :

- 567h de formation théorique et pratique en centre

- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**Coût de la formation (2025-2026) :**

Frais de scolarité : 4700 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection : **20/01/2025**Clôture des inscriptions : **16/06/2025**Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**Retournée : **01/09/2025****+ 26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :

referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFS@chru-strasbourg.frSite Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours : Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire Titre Pro ASMS¹

MÂJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2022/2023 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

171 jours soit 1197 heures :

- 602h de formation théorique et pratique en centre
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :

Frais de scolarité : 4700 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **01/09/2025**

+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire AMBULANCIER

MÂJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830**Certificateur : Ministère chargé de la santé****Date d'enregistrement de la certification :****Taux de présentation :**

Année 2023/2024 : 91%

Taux de réussite :

Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :

Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion**Lieu :** Institut de Formation en Soins infirmiers1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

166 jours soit 1169 heures :

- 574h de formation théorique et pratique en centre
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**Coût de la formation (2025-2026) :**

Frais de scolarité : 4700 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025Clôture des inscriptions : **16/06/2025**Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**Rentrée : **01/09/2025****+ 26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :

Mme SAVONNET Isabelle

Mme KIEFFER Morgane

03.88.11.55.80

IFS@chru-strasbourg.frSite Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – Cours modulaire ARM¹

MÀJ le 20/01/2025

N° de Fiche : RNCP 35830
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'enregistrement de la certification :

Taux de présentation :
Année 2023/2024 : 91%
Taux de réussite :
Année 2023/2024 : 95%

Insertion professionnelle :
Année 2023/2024 : 94 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 110 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :
164 jours soit 1148 heures :
- 553h de formation théorique et pratique en centre
- 595h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Coût de la formation (2025-2026) :
Frais de scolarité : 4700 €
Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 1^{er} septembre 2025 au 24 juillet 2026

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection :
20/01/2025

Clôture des inscriptions : **16/06/2025**

Affichage des résultats : **01/07/2025 à 14h**

Rentrée : **02/09/2024**
+ **26/03/2026 uniquement apprentissage**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse :
referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFAS :
Mme SAVONNET Isabelle
Mme KIEFFER Morgane
03.88.11.55.80
IFSI@chru-strasbourg.fr

Site Internet : formation.chru-strasbourg.fr/metier/aide-soignant

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-Soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les candidats qui ont signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation
- Les Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant)

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

¹ Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

La formation est également proposée en **apprentissage** : Pour tout renseignement relatif à ce dispositif, veuillez consulter le site : <https://www.santestcfa.fr/>

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les stages visent à explorer les missions suivantes :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Stages : 2 x 5 semaines + 1 x 7 semaines

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

MOYENS

- Cours Salles de cours équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs
- Salles informatiques avec imprimantes et scanners
- Espaces de travaux pratiques : matériels spécifiques
- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe